

L'ÉCHO DU PARC

Forêts
vivantes
et productives

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE, 53 COMMUNES :

AUFFARGIS / BAZOCHES-SUR-GUYONNE / BONNELLES / BOULLAY-LES-TROUX / BULLION / CERNAY-LA-VILLE / CHÂTEAUFORT / CHEVREUSE / CHOISEL / CLAIREFONTAINE
COURSIN-MONTELOUP / DAMPIERRE-EN-YVELINES / FONTENAY-LÈS-BRIS / FORGES-LES-BAINS / GALLUIS / GAMBAIS / GAMBAISEUIL / GIF-SUR-YVETTE / GOMETZ-LA-VILLE
GROSROUVRE / HERMERAY / JANVRY / JOUARS-PONTCHARTRAIN / LA CELLE-LES-BORDES / LA QUEUE-LEZ-YVÈS / LE MESNIL-SAINT-DENIS / LE PERRY-EN-YVELINES /
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE / LES BRÉVIAIRES / LES ESSARTS-LE-ROI / LES MESNULS / LES MOLIÈRES / LÉVIS-SAINT-NOM / LONGVILLIERS / MAGNY-LES-HAMEAUX / MAREIL-LE-GUYON
MÉRÉ / MILON-LA-CHAPELLE / MONTFORT-L'AMAURY / POIGNY-LA-FORÊT / RAIZEUX / RAMBOUILLET / ROCHEFORT-EN-YVÈS / SAINT-FORGET / SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS / SAINT-LÉGER-EN-YVÈS / SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE / SAINT-RÉMY-L'HONORÉ / SENLISSE / SONCHAMP / VAUGRIGNEUSE / VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVÈS



Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse

A person is seen from behind, riding a bicycle on a dirt path. The background is a hazy, sunlit landscape with rolling hills and trees, suggesting a rural or natural setting. The lighting is warm and golden, typical of late afternoon or early morning.

53 communes, une Région, deux Départements engagés pour un territoire exemplaire

L'année 2018 s'est conclue avec l'intégration par décret des communes des Molières et de Vaugrigneuse. Le Parc compte maintenant 53 communes et, au nom de tout le Comité syndical, je veux souhaiter la bienvenue à ces deux communes qui pourront contribuer ainsi pleinement à la dynamique qui s'engage pour 2019. Avec le soutien de la Région Île-de-France et des Conseils départementaux de l'Essonne et des Yvelines, en 2019 le Parc s'engage à faire baisser la pollution sur son territoire en développant la mobilité décarbonée.

Ce sera d'abord l'inauguration de la Maison de l'Eco-mobilité et du tourisme à Saint-Rémy lès Chevreuse, toute proche du terminus de la ligne B du RER. On pourra y louer des vélos électriques... ou non, mais aussi y garer son vélo en toute sécurité. Un travail de fond est lancé avec toutes les collectivités et les acteurs associatifs et privés pour trouver des solutions nouvelles, développer les pistes cyclables et faire du vélo une réalité quotidienne dans le Parc. Sont aussi à l'étude avec les intercommunalités des projets de transports à la demande et de co-voiturage.

2019 sera aussi l'année des énergies renouvelables. Le Parc soutiendra des projets concrets de production d'énergie solaire avec les collectivités, en favorisant les partenariats avec les opérateurs. Pour les particuliers, le cadastre solaire du territoire apportera des informations gratuites en ligne sur chaque bâtiment afin d'évaluer la faisabilité et la rentabilité d'un projet solaire.

Tout le monde en parle, le Parc le fait : la préservation de la biodiversité et des paysages demeure le cœur de métier du Parc. La Restauration des prairies humides et le développement de l'agriculture raisonnée seront toujours d'actualité. En 2019, la prévention des inondations sera une priorité ; au fil des siècles les rivières ont été canalisées et déplacées. Elles ne disposent souvent plus de l'espace nécessaire pour absorber les montées des eaux. La renaturation de leur cours restitue cet espace naturel d'expansion. Ces travaux lourds seront engagés en 2019.

Saluons enfin l'arrivée du nouveau propriétaire du château de Dampierre et ses projets de valorisation touristique, auxquels le Parc s'associera pour contribuer à faire du territoire une destination prisée de loisir, d'éducation et de découverte.

Yves Vandewalle, Président du Parc naturel régional



Questions

Arrivé à la moitié des 15 ans de la durée de la charte, le Parc naturel entame son évaluation de mi-parcours.

A-t-on fait ce qui était prévu ? Les réalisations sur le terrain sont-elles à la hauteur des ambitions ? La sensibilité et les comportements des habitants et visiteurs ont-ils évolué au fil des années ? **Pour y répondre, un questionnaire est en ligne sur**

www.parc-naturel-chevreuse.fr

Prenez quelques instants pour apporter votre contribution. Votre avis est précieux pour mesurer les attentes et l'implication des particuliers et adapter les outils ou les projets qui seront pertinents à l'avenir. Merci !



BIMBY énergie

Vous souhaitez faire évoluer votre habitat, réfléchir à la valorisation de votre patrimoine, réaliser des économies d'énergie... ? Ça tombe bien le Parc a missionné le Lab InVivo pour accompagner les particuliers dans leurs projets et trouver des solutions innovantes pour diversifier l'habitat à l'intérieur des zones bâties. Un spécialiste de l'architecture et un conseiller en énergie peuvent vous accompagner gratuitement pour étudier vos besoins ou vos idées, formuler des solutions techniques et des scénarii de financement. Des entretiens vous sont proposés les 14 et 15 février. Contactez Alice au 0 805 383 861 (appel gratuit)



Bonnelles CAPITALE régionale de la biodiversité

Cette petite commune du Parc a reçu en octobre 2018 le prix capitale régionale d'Ile-de-France décerné par l'Agence Régionale pour la Biodiversité. Gestion écologique de ses espaces de nature, abandon des phytosanitaires, traitement des eaux usées par lagunage, création d'une réserve naturelle, réduction de la pollution lumineuse, végétalisation des trottoirs... la liste des bonnes pratiques est longue et prouve qu'il n'est pas nécessaire d'être une grande ville avec de gros moyens pour prendre soin de l'environnement. C'est un état d'esprit et une volonté de faire en sorte, dans tous les aménagements, petits ou grands, que la nature soit aussi prise en compte. Une démarche 100% Parc !

Directeur de la publication :

Yves Vandewalle. Comité de rédaction, présidé par Guy Poupard :

J. Bonnisseau, S. Nicolas, A. Rapharin, JM Allirand, J. Havel, T. Lavaud, Y. Gounod. Rédacteur en chef : V. Le Vot.

Pour l'équipe du Parc : Marion Doubre, M. Dumazeau, J. Tisseront, K. Lefevre, A. Mari, C. Perez, A. Robinet, S. Dransart.

Maquette : V. Le Vot

Photographie : couverture, JF Humbert, O. Marchal, L. Leca, M. Doubre, Phileas photos, J. Tisseront, C. Lauté, K. Lefevre, Delicatessen Studio, ONF, C. Perez, A. Boullay / Illustrations : B. Transinne

Impression : Imprimerie Mordacq sur papier 100% recyclé PEFC

Parc naturel : 01 30 52 09 09

v.levot@parc-naturel-chevreuse.fr

Le Parc naturel régional de Chevreuse est une collectivité soutenue financièrement principalement par la Région Île-de-France



Evadez-vous en zones humides

Participez aux chantiers nature sur les réserves naturelles de la vallée de la Mérantaise et de Bonnelles : découverte des réserves et petits travaux (restauration d'une anse marécageuse ou remise en lumière de la roselière, niche de biodiversité). Sam. 26 janvier et dim. 10 février. 01 30 52 09 09 ou c.perez@parc-naturel-chevreuse.fr



Le Petit Moulin label régional

Le Petit Moulin des Vaux de Cernay vient d'obtenir le label «Patrimoine d'intérêt régional» de l'Île-de-France ! Une reconnaissance pour cet ensemble qui, avec ses nombreux vestiges hydrauliques, est un témoin rare de l'histoire et du fonctionnement des moulins sous étang. Le tout dans un site géologique et des paysages remarquables. A visiter !

D91 - Cernay-la-Ville.

01 30 88 70 86

www.parc-naturel-chevreuse.fr



Suivez-nous

Comment être sûr de ne rater aucune information sur les sorties, événements, et actualités du Parc naturel ? Abonnez-vous à notre page facebook, notre newsletter bimensuelle

@parcnaturelchevreuse

Et retrouvez notre chaîne youtube.



Prêt de kits de mesures

L'ALEC SQY met à disposition des particuliers ce kit de mesures pour faire le plein d'économies d'énergie. Vous pourrez ainsi mesurer vos consommations d'électricité et d'eau, mesurer la qualité de l'air puis les analyser avec un conseiller de l'Espace info-énergie afin de découvrir les gestes malins qui vous feront faire des économies.

Ces outils sont prêtés gratuitement sous réserve de disponibilité et sont disponibles à la Maison du Parc. Réserver un créneau : 01 30 47 98 90



63 professionnels ont dit oui à la Racine

Ils acceptent cette monnaie citoyenne comme moyen de règlement et pour payer leurs fournisseurs locaux. L'association compte 395 adhérents en janvier 2019.

<https://laracine-monnaie.fr>

EQUIRANDO
2019

HARAS DES BRÉVIAIRES (78)



**1 000
cavaliers**

pour un voyage à cheval

Après Carcassonne, Guingan, Auch, Chambéry ou Vichy, cette année l'Equirando pour sa 52^{ème} édition fera étape au Haras des Bréviaires du 2 au 4 août 2019 ! Cet événement attire cavaliers, meneurs d'attelages et chevaux des quatre coins de la France et même de l'étranger. Le principe est simple : chaque équipe part d'où elle veut et quand elle le souhaite, avec pour objectif de rallier le Haras des Bréviaires dès le 1^{er} août, site d'hébergement principal et point de départ de trois jours de festivités.

Mille Equirandins sont attendus à cheval ou en attelage et découvriront les paysages et le patrimoine de la vallée de Chevreuse. Cette rencontre est aussi une grande fête populaire, ouverte au public.

Si vous souhaitez proposer votre hébergement, (disposant d'un pré à proximité pour les chevaux), contactez le comité d'organisation : equirando2019@cheval-ilede-france.com

JE JARDINE AU NATUREL (ET C'EST FACILE !)

Pour accompagner l'interdiction des produits phytosanitaires pour les particuliers au 1^{er} janvier 2019, le Parc propose des **formations gratuites** autour du jardin au naturel. En tout douze ateliers entre octobre 2018 et juillet prochain, répartis sur l'ensemble du territoire, avec des thèmes et des intervenants variés.

Recettes pour le jardin (purins, décoctions, infusions), prairies fleuries, imitation de la nature, taille des fruitiers, plantes sauvages comestibles, vers de terre, pollinisateurs, oiseaux des jardins... le programme des formations est très diversifié. « C'est ce qui m'a intéressé » explique Pierre l'un des participants, « les formations ne traitent pas exclusivement du potager. Les haies, la faune, les vergers, tout se tient ».

Les formations ont lieu les vendredis ou le week-end pour s'adapter à tous les publics, particuliers comme agents communaux. On commence d'abord par la théorie, puis on va sur le terrain pour observer, manipuler ou apprendre concrètement comment faire. Ces ateliers sont menés à la fois par des spécialistes du Parc naturel (naturalistes, botanistes) et un paysagiste indépendant.

Tous ont en commun une connaissance approfondie du territoire et des spécificités locales. Ils transmettent avec passion leur expérience, leurs trucs, leur savoir-faire. Pour Gérard, ce qui est intéressant, « c'est que les formateurs connaissent très bien le territoire. Leurs conseils sont adaptés à notre environnement local, nos sols, notre climat ». Lors de la session « Recettes pour le jardin », Pierre s'est initié à la manipulation et l'entretien des outils. Gersende quant à elle, a appris « à connaître et rééquilibrer sa terre, mais aussi tous les secrets des purins, décoctions, infusions et autres macérations ».

« Les ateliers intéressent autant les débutants que des personnes qui cherchent à approfondir le sujet et ont envie d'échanger leurs savoirs » rapporte Marion Doubre, chargée de mission Paysage, à

Formations adaptées à la région

Des formations avec les spécialistes PNR (écologue, botaniste, naturaliste, jardin) et un paysagiste



l'initiative du projet. « On sait que les participants partageront ensuite ce qu'ils ont appris autour d'eux et aideront à propager les trucs et astuces pour que des jardins sans polluants phytosanitaires soient à la fois beaux, productifs et sains. »

Inscriptions pour les
prochaines formations aux
quatre coins du territoire :
tout les détails sur
www.parc-naturel-chevreuse.fr

80 habitants lors des 5 premières formations



PUBLICITÉ DANS LES PNR, CE QUE DIT LA LOI

L'un des principaux objectifs des Parcs Naturels Régionaux est de préserver les paysages, le patrimoine et le cadre de vie. Pour cela, pas question de laisser panneaux publicitaires et pré-enseignes défigurer l'entrée des villes et villages, ni même de s'inviter sur les clôtures des particuliers... Mais pas question non plus, de pénaliser les commerces et artisans de la région !

par Delphine Thébault

LOI PAYSAGE DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX



L'histoire ne date pas d'hier... La première fois que les Parcs Naturels Régionaux se sont emparés du sujet, c'était il y a quarante ans, en 1979. La loi sur la protection des paysages entre véritablement en vigueur quatre ans plus tard. A ce moment-là, le texte est clair et précis : pas de panneaux publicitaires dans les PNR, y compris dans les agglomérations, point final. « L'idée, c'est de préserver la qualité de vie, le patrimoine et d'éviter la prolifération d'immenses pré-enseignes fléchant des supermarchés ou de petits panneaux anarchiques au bord des routes... » explique Marion Doubre, chargée de mission Paysage au PNR de la Vallée de Chevreuse.

Depuis 2011, la loi a été réajustée à plusieurs reprises. Les artisans et les entreprises qui fabriquent des produits du terroir sont les seuls désormais à pouvoir signaler leur activité, alors qu'auparavant les restaurants ou les stations-services pouvaient encore le faire.. Les communes du PNR ont donc deux solutions : soit elles appliquent strictement la loi et n'autorisent aucune pu-

blicité dans son centre-bourg, soit elle mettent en place des RLP, Règlements Locaux de Publicité, qui permettent de ré-autoriser, mais de manière très restreinte, quelques panneaux publicitaires, notamment sur le mobilier urbain (abribus par exemple).

Au cœur du parc, plusieurs communes ont fait le choix d'un RLP. C'est le cas de Gif-sur-Yvette et de Rambouillet, villes importantes où les commerces sont nombreux. A Jouars-Pontchartrain, la municipalité travaille actuellement sur une SIL, une Signalisation d'Intérêt Local. La municipalité du Mesnil-Saint-Denis planche quant à elle sur l'élaboration d'un règlement. Les abribus et le mobilier urbain installés depuis de nombreuses années n'étaient plus en cohérence, tout comme certaines enseignes de commerces « Et puis, nous voulons modifier la signalétique directionnelle informative. C'est dans ce contexte que nous nous sommes lancés » complète Evelyne Aubert, la maire du Mesnil-Saint-Denis.

Chaque fois, le parc épaulé les communes dans ce processus. Il vient également en aide à une vingtaine de commerçants chaque année et offre un conseil architectural pour mettre en valeur leur façade commerciale lors de travaux. Grâce à la charte signalétique propre au PNR de la Vallée de Chevreuse, ils peuvent indiquer leurs commerces sans pour autant dénaturer le paysage. « C'est un moyen de compenser une interdiction et d'ai-

Dans les PNR, grands panneaux et affiches anarchiques sont proscrits. Un Règlement Local de Publicité peut autoriser une publicité limitée dans des portions d'agglomération. Ailleurs en France, la publicité est aussi interdite hors agglomération mais autorisée en ville

**Conseils
du Parc naturel**

L'absence de panneaux
(photo de droite) est
l'un des détails visuels qui
font la différence
quand on entre dans
une commune de PNR



der à la redynamisation des centres-bourgs » explique Henri Omessa, adjoint délégué aux Affaires Économiques à Magny-les-Hameaux. La ville, à cheval sur le PNR et l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, est elle aussi concernée par le règlement local de publicité intercommunal. « Pour nous, c'est la charte du parc qui s'appliquera : pas de publicité ni d'espace restreint. Ce sera une spécificité de ce règlement », affirme l' élu. Toutefois, Magny-Les-Hameaux ne s'oppose pas aux concertations, bien au contraire : « c'est la preuve qu'il y a une prise de conscience autour de cette pollution publicitaire et c'est une excellente chose » précise-t-il.

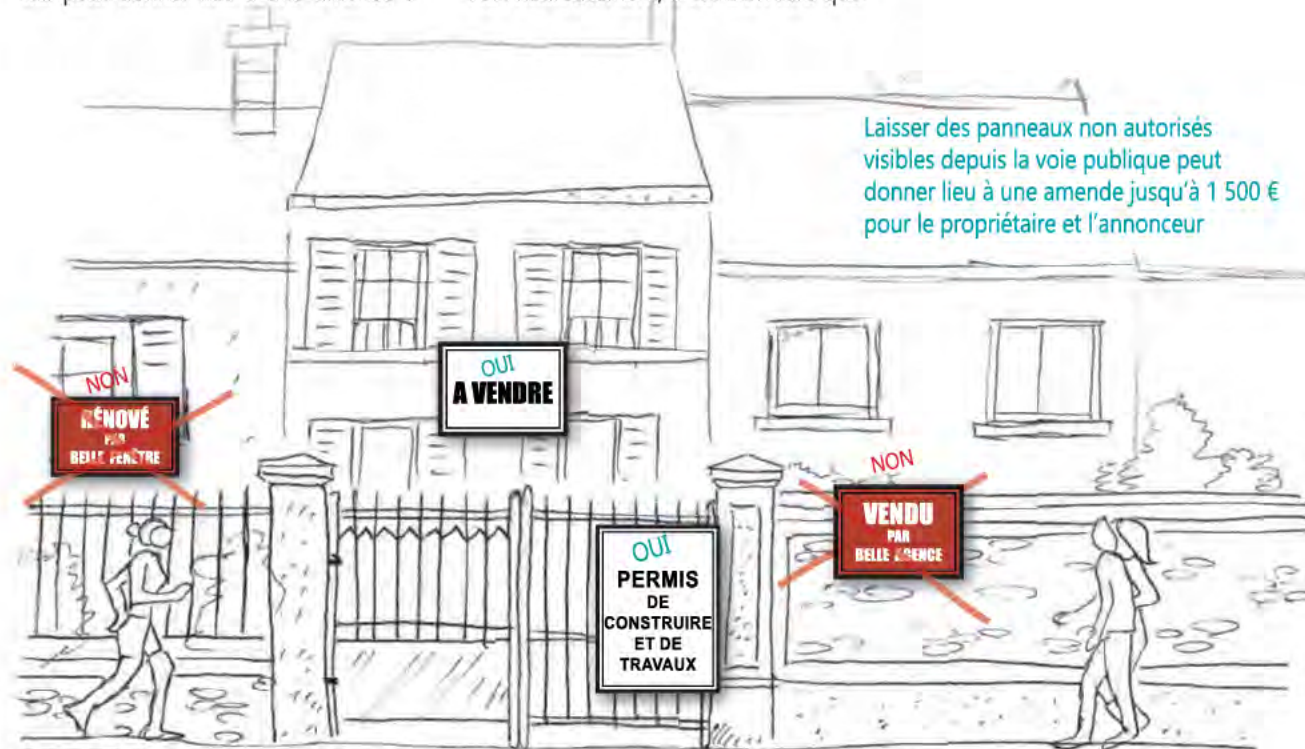
Et quid des panneaux travaux réalisés par..., maison vendue par..., apposés sur les balcons et clôtures des particuliers ? Sont-ils concernés par la loi ? Est-ce que laisser une petite pancarte sur son portail peut donner lieu à une amende ?

Réponse, oui. Bien que ces panneaux aient un impact minime, comparé aux grosses pré-enseignes, ils sont eux aussi interdits car ils constituent une publicité évidente. Cet aspect méconnu de la loi a porté préjudice à des riverains qui ne pensaient pas à mal... Mais, au bout du compte, la facture a été un peu salée !

En effet, si la commune du Parc choisit de ne pas rédiger de RLP et s'en tient à la loi sur la protection des paysages, alors des sanctions peuvent s'appliquer aux publicitaires récalcitrants. Actuellement, la loi prévoit dans ce cas 1500 euros d'amende. Si malgré les demandes répétées pour faire retirer le panneau, ce dernier reste bien en place, le texte prévoit une astreinte pouvant aller jusqu'à 150 euros par jour... Et c'est également valable pour les particuliers ! Fort heureusement, il est bien rare que

cela en vienne jusqu'à la sanction. « A Magny-les-Hameaux, le supermarché affichait parfois de grands panneaux lors d'opérations spéciales. Cela a toujours été réglé dans le dialogue et la bonne entente », témoigne Henri Omessa. Même son de cloche aux Molières, village fraîchement intégré au parc : « Les amendes peuvent jouer un rôle dissuasif c'est certain, mais le dialogue doit toujours rester le moyen privilégié pour régler un contentieux » approuve Yvan Lubraneski, le maire de la commune.

Les particuliers aussi concernés



Laisser des panneaux non autorisés
visibles depuis la voie publique peut
donner lieu à une amende jusqu'à 1 500 €
pour le propriétaire et l'annonceur



DES LIAISONS DOUCES UTILES ET AGRÉABLES

Dans le cadre de sa mission Mobilité créée en 2016, le Parc s'attache à promouvoir des modes de déplacement doux à travers le territoire. Bien que n'exerçant pas la compétence transports, il peut conseiller les communes et intercommunalités pour l'aménagement de liaisons douces et inciter les habitants à les utiliser.



Sur un territoire où l'on se trouve fréquemment loin des gares, des grands pôles de formation et d'emploi, le Parc œuvre aux changements des habitudes. Par exemple, développer les transports alternatifs à la voiture : vélo électrique, covoiturage, autopartage, transport à la demande.

C'est dans ce cadre que durant trois années de 2015 à 2017, a été menée l'opération « 7 jours sans voiture ». Prêt de vélos électriques et de trottinettes, organisation de co-voiturage, offre de tickets de transport, autant d'opportunités qui ont incité les participants à modifier leurs habitudes de déplacement vers leur lieu de travail et au-delà de l'opération.

La mission Mobilité a également pour ambition de fédérer, structurer et communiquer sur les projets et initiatives dé-

ployés sur le territoire, tel le dispositif d'auto-stop organisé Rézo Pouces développé sur les communes au nord, à l'ouest et à l'est du Parc.

Enfin, l'un des projets phares du Parc est la construction d'une Maison de l'Eco-mobilité face à la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Nouvellement baptisée l'Aiguillage, elle ouvrira ses portes au printemps 2019, pour offrir un accueil touristique et faciliter l'usage du vélo : on y trouvera de la location et vente de vélos classiques et à assistance électrique, un atelier de réparation, un parking sécurisé de 90 places et deux véhicules Renault Twizy en autopartage.

Plus récemment, le Parc a entamé un travail de concertation avec les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les Départements d'Yvelines et d'Essonne autour du vélo, des transports à la demande, de l'autopartage et du covoiturage. Pour la création d'infrastructures, le Parc peut accompagner les communes sur le plan technique, montage des dossiers de subvention et réalisation concrète du projet. « Il peut apporter son savoir-faire et sa vision globale du territoire, instaurer une cohérence, créer des continuités logiques entre liaisons douces et structurer le réseau général » résume Julie Tisseront, chargée de mission écomobilité au Parc.

Abris vélos à proximité de la gare du Perray



L'Aiguillage, location de vélos et mobilité à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et abris vélos

Auffargis, sur la RD 73, février 2018 :

la commune a aménagé une CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée), vers la gare du Perray. Une voie centrale pour le trafic motorisé est encadrée par deux bandes latérales, dédiées aux modes doux. Quand deux voitures se croisent, elles sont obligées d'empiéter sur la piste latérale. « Le dispositif repose sur un tracé à la peinture, et néanmoins les conducteurs lèvent le pied instinctivement » constate Serge Nicola, maire-adjoint d'Auffargis. Cette voie douce permet notamment aux lycéens de rejoindre la gare du Perray. Un projet de piste cyclable et piétonnière en bordure de forêt est à l'étude, entre Auffargis et le bourg de Saint-Benoît.



Gif-sur-Yvette, 40 kilomètres de voies douces

permettent de sillonner la ville sans jamais croiser de voiture. En 2016, a été finalisée la liaison douce de fond de vallée qui permet de traverser Gif d'ouest en est et de relier les deux gares RER de Gif et de Courcelles-sur-Yvette, via le lycée et le collège Juliette Adam, ou encore le bassin de Couprières et sa zone naturelle. Le revêtement est en enrobé pour rester praticable en toutes saisons. « Nous envisageons également d'optimiser le maillage nord-sud existant, pour aller d'un plateau à l'autre » conclut Thierry Fasolin, adjoint à la mairie de Gif.



Entre Limours et Bonnelles, dans le cadre de la Véloscénie

(la véloroute entre Paris et le Mont-Saint-Michel) : 9 km de voie ont été aménagés, par la Communauté de Communes du Pays de Limours et Bonnelles. Cette voie verte qui relie Bonnelles à Gometz-la-Ville, occupe l'emprise de l'ancienne voie ferrée Paris-Chartres via Gallardon. Un itinéraire agréable pour la balade et les loisirs mais qui peut aussi être bien pratique pour les trajets du quotidien.



Entre Magny-les-Hameaux et Port-Royal des Champs, septembre 2018 :

une piste cyclable a été aménagée pour relier les nombreux hameaux magnycois et se connecter aux pistes de Montigny-le-Bretonneux. Soit 6 km de voies cyclables, finalisées fin 2018.



Vélos électriques en libre-service

C'est un nouveau service testé par la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay pour relier zones habitées, entreprises et gares. L'expérimentation concerne Palaiseau, Massy, Orsay, Gif-sur-Yvette et Saint-Aubin.

<https://www.zoov.eu/fr/saclay/>

TOUR DE PISTE DES LIAISONS DOUCES



Raizeux, un cheminement sécurisé :

En forêt, 1 km de voie propre longera la route communale qui relie le hameau des Chaises et le bourg. Un premier tronçon de 400 m est déjà opérationnel et la suite est en cours d'élaboration. Le Parc a fourni un accompagnement technique, ainsi qu'une aide de 80% pour l'acquisition de terrains afin d'ouvrir un passage public (10 343 € H.T.)



Gambais, septembre 2018 :

La commune a terminé l'aménagement d'une voie douce en sable stabilisé longeant sur 4,2 km l'avenue de Neuville, elle-même empruntée par 4500 véhicules par jour. A terme, la commune souhaiterait développer d'autres voies douces, qui permettraient notamment de relier Houdanais et Montfortois.

DU SEL POUR DÉNEIGER ? ... AVEC MODÉRATION

L'hiver est là et apportera peut-être son lot d'épisodes neigeux. Inévitablement, pour dégager les axes routiers, les saleuses seront de sortie. D'après le Setra -le Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements-, chaque année en France, en moyenne 750 000 tonnes de sel sont déversées sur les routes soit 750 kilos par kilomètre... Et cela n'est pas sans conséquence sur la flore et la faune.

Ca y est, le département des Yvelines est paré : 4000 tonnes de sel sont stockées et 32 saleuses sont prêtes à partir en cas d'épisode neigeux. Les communes et les riverains ont sûrement déjà préparé les pelles et le sac de sel pour déneiger leurs routes et allées...

Si le sel, qui fait fondre la neige en modifiant la température de congélation de l'eau est un outil magique, il peut aussi se transformer en poison. En cause ? Sa composition, à 90% de chlorure de sodium. Son déversement en grande quantité sur le bitume entraîne une réaction chimique : des métaux lourds issus de nos véhicules et présents sur les routes sont libérés. L'eau devenue toxique, ruisselle et pollue notre environnement. Cet excès de sel entraîne également une dangereuse

déshydratation des arbres et plantes. Elle n'épargne pas non plus les crapauds, tritons et grenouilles particulièrement vulnérables. Chats et chiens sont aussi touchés : le sel brûle leurs coussinets et le mélange d'eau salée polluée par les métaux peut les rendre malades s'ils l'ingèrent.

Plusieurs pays d'Europe du Nord, conscients des dégâts que provoque l'utilisation du sel,

recherchent des alternatives. Des zones dites vulnérables ont été identifiées et pas un grain de sel n'y est déversé. Au Canada et en Suisse, l'utilisation de copeaux de bois imprégnés de sel (3% en masse) diminue drastiquement la quantité de sel épandu et c'est très efficace notamment sur les routes faiblement fréquentées et les chemins piéton.

La France, de son côté, accuse un retard sur le sujet. Même s'il y a eu des progrès en termes d'équipement de déneigement, le SETRA estime encore que 20 à 40% du sel déversé par les saleuses file directement sur le bas côté de la chaussée. Depuis quelques années, des projets innovants émergent pour trouver un nouveau substitut au sel, comme par exemple les voies chauffantes : on récupère la chaleur des réseaux souterrains ou bien on alimente le système avec des énergies renouvelables. La société Eurovia expérimente cette solution depuis un an au péage de Saint-Arnoult en Yvelines. Mais ces alternatives sont encore trop peu développées.

Reste donc à chacun de faire preuve de bon sens... Racler la neige sur les allées et trottoirs le plus tôt possible. Ne pas mettre de sel préventif, cela n'a aucun effet. Lors d'épisode neigeux, limiter ses déplacements et privilégier le télétravail en attendant que les routes soient dégagées. Et penser à équiper sa voiture de pneus neige pour pouvoir circuler en limitant les risques de glissades.

**Pas de sel,
mais quoi alors ?**



QUE FAIT LE PARC

POUR SES COMMUNES

SES ENTREPRISES, SES HABITANTS ?

Aménagement et paysages

● Accompagnement d'aménagement communaux (espaces publics, logements, concertation) : **135 projets**, 45 communes

● Aide pour la concertation citoyenne : **10 000 €** pour l'EcoQuartier du Perray-en-Yvelines

● Conseils architecturaux : **301** suivis de projets de particuliers

● **Nature en ville** dans les espaces publics, (plantations, mobilier), enherbement des cimetières : **30 919 €** Janvry, Bonnelles, Le Mesnil-Saint-Denis, St-Jean-de-Beauregard.

Développement économique

● Aides investissements des artisans-commerçants / Appuis : monnaie locale, réseau social pour l'entrepreneuriat local, tiers-lieux / Financement participatif de projets / Appui aux filières courtes : salon des Métiers d'Art et de produits locaux.

130 125 €

Bonnelles, Forges Les Bains, Gif-Sur-Yvette, Jouars Pontchartrain, Les Molières, Mesnil Saint Denis, Montfort l'Amaury, Rambouillet, Rochefort, Senlis, Sonchamp.

Culture

● Aides aux projets culturels

17 600 €

4 projets aidés dans 15 communes (Lireval, Jazz à toute heure, festival Ravel et Parcours Hélium)

● Projets artistiques, et ateliers d'écriture.

Bazoches, Les Bréviaires, Cernay, Le Perray, Le Mesnil-St-Denis, Poincy-la-Forêt, Saint-Léger-en-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Rochefort, Saint-Jean-de-Beauregard, Sonchamp, Senlis.

Energie

● Suivi et réduction des consommations, travaux d'isolation, éclairage public économe, poêle à bois dans les équipements, Certificats d'économies d'énergies

54 380 €

La Queue-lez-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Forges-les-Bains, Rochefort, Sonchamp, Bonnelles, Choisel, Les Mesnuls, La Celle-les-Bordes, Bullion, Saint-Lambert, Janvry

Education

● **74 projets**

scolaires suivis sur 45 communes dont 15 projets scolaires aidés :

6 495 €

La Celle-les-Bordes, Chevreuse, les Essarts-le-Roi, Rambouillet, Méré, Magny-les-Hameaux, Lévis-Saint-Nom, Les Mesnuls, Gif-sur-Yvette,

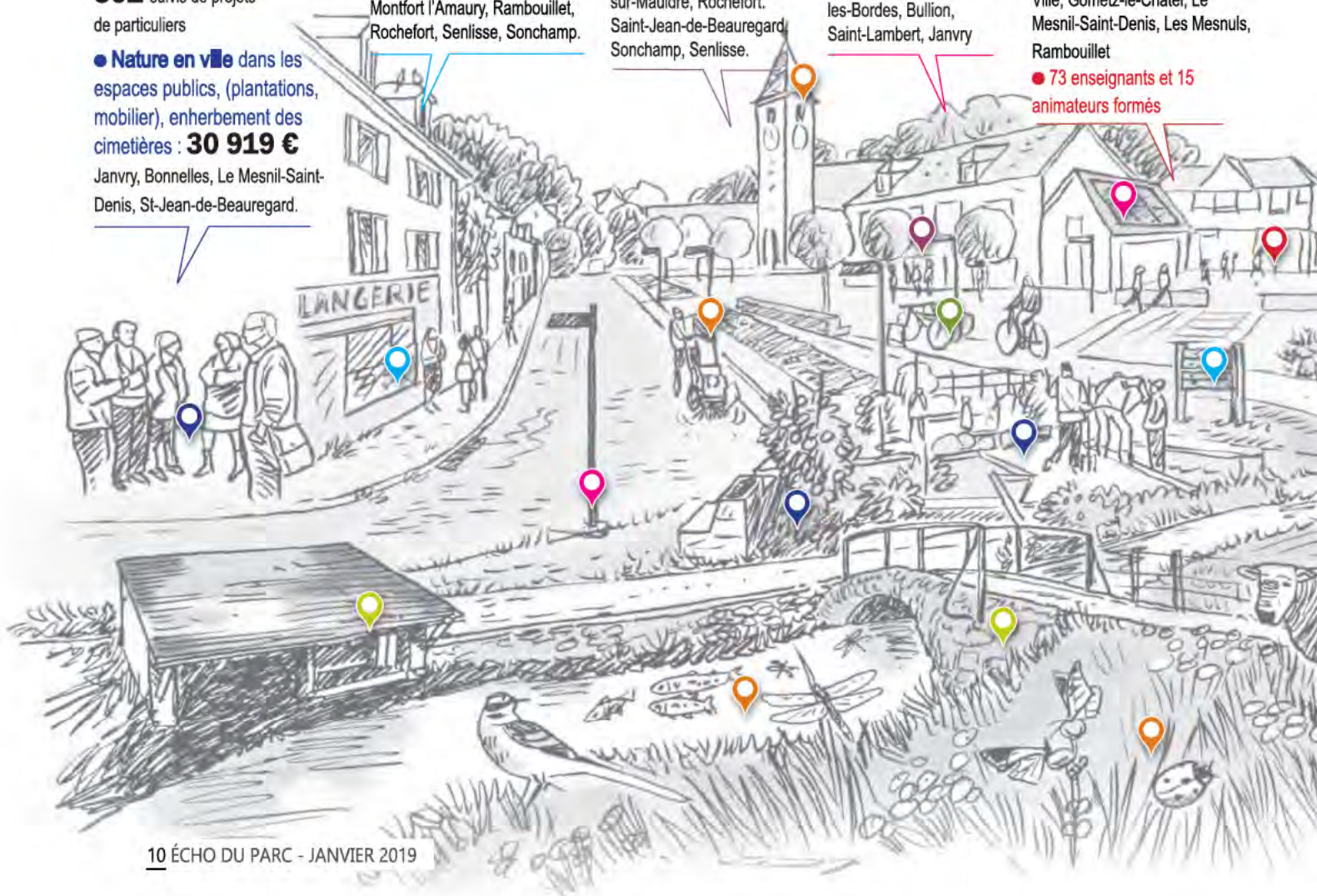
● **17 classes d'eau :**

Aides agence de l'Eau via le Parc :

10 200 €

Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Mesnuls, Rambouillet

● **73 enseignants et 15 animateurs formés**



Faire partie d'un Parc naturel, ce n'est pas uniquement préserver les petites fleurs... loin de là ! C'est une démarche globale qui s'appuie sur un principe simple : que l'on soit élu, habitant, visiteur ou acteur économique, les aménagements, les projets, ou les comportements que l'on adopte doivent viser à respecter les patrimoines et les ressources. Pour y parvenir, le Parc met son équipe de spécialistes au service de tous. Les techniciens vont sur le terrain, étudient chaque projet pour aider au diagnostic et au choix de solutions sur mesure. Les aides financières sont alors le coup de pouce qui va soutenir les efforts et faciliter les réalisations. L'équipe du Parc est aussi en première ligne pour solliciter les aides de la Région Île-de-France au profit des projets. En 2018 la Parc a attribué 791 455 euros d'aides directes aux communes et aux acteurs locaux. Des effets visibles sur le cadre de vie, la nature et les paysages.

Nature

- Protection, restauration de cours d'eau

24 km de rivières/ 9 communes,
106 000 €

- Protection, restauration zones humides

18 ha 15 communes, **104 600 €**

- Surveillance/entretien de

125 km de rivières (Yvette et Rémarde amont) **62 800 €**

- Gestion/entretien de réserves, suivis scientifiques sur les espèces et milieux (chauve-souris, chouettes, libellules, oiseaux, amphibiens, poissons, zones humides)

dans les 51 communes **54 500 €**

- Expertise ruissellement,

Aides aux alternatives phytosanitaires dans 16 communes : **17 700 €**

- Co-gestion de sites Natura 2000

dans 28 communes **19 000 €**

- Protection routes à amphibiens

13 281 amphibiens sauvés

Patrimoine

- Ferme, maisons rurales, lavoirs, ponts...

22 conseils approfondis

Boullay, Chevreuse, Courson-Monteloup, Forges, Gometz-la-Ville, Jouars-Pontchartrain, Les Essarts, Les Bréviaires, Les Mesnuls, Magny, Mareil-le-Guyon, Poigny-la-Forêt, Saint-Forget, Saint-Léger, Sonchamp, Vaugrigneuse.

- Inventaires du patrimoine

Sonchamp, Hermeray, Janvry

- 7 animations patrimoine

Dampierre, Gometz-la-Ville, Le Mesnil-Saint-Denis, Hermeray, Janvry.

- Aides à la restauration

42 030 €

7 restaurations aidées

Tourisme/mobilité

- 25 conseils aux acteurs touristiques, navette Baladobus, plaquettes rando :

16 650 €

Magny, Saint-Rémy, Chevreuse, Dampierre, Cernay, Choisel, Janvry, Poigny, Gambais, Senlis, Bonnelles, Choisel, Auffargis, Forges, Clairefontaine, Rambouillet

- Aide financière et technique pour la création/restauration de chemins et de liaisons douces :

14 192 €

Cernay, Les Molières, Bonnelles, Saint-Rémy, Gambais, Senlis, Choisel, Le Perray, Boullay, Raizeux

- Mobilier de randonnées, entretien de chemin :

32 590 €

15 km / 2 communes

- Accueil du public (château de la Madeleine, Petit Moulin, gîtes groupes)

65 000 visiteurs, 2 860 nuitées

Chevreuse, Cernay, Dampierre, La Celle-les-Bordes

Agriculture

- Clôtures et citernes pour l'élevage, forages pour le maraichage, plantation de

2,2 km de haies

et 50 fruitiers en vergers

61 674 €

Auffargis, Bazoches-sur-Guyonne, Les Bréviaires, Janvry, Gometz-la-Ville, Mareil-le-Guyon, Les Mesnuls, Rambouillet, Saint-Forget, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlis, Sonchamp, Vaugrigneuse, Vieille-Eglise-en-Yvelines

- Montage de contrats MAEC pour 15 exploitations :

Prairies : 11 ha en entretien, 119 ha en création, 3 mares restaurées.

Aides Région et Feader :

371 248 €



LES ARBRES DE LA VALLÉE SOUS BONNE PROTECTION

La moitié des forêts du Parc sont publiques. À la fois lieux d'une riche biodiversité, espaces de loisirs et source de bois matériau, elles font l'objet d'une gestion au peigne fin.

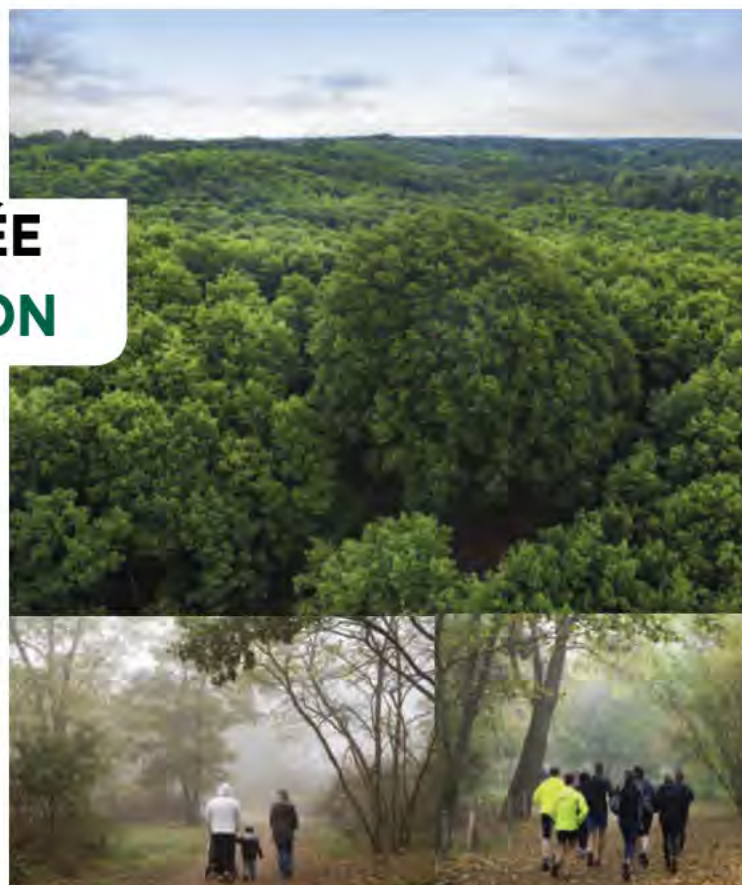
par Cécile Couturier

Chêne, hêtre, châtaignier, charme... Une vingtaine d'essences poussent dans les forêts du Parc naturel de la Vallée de Chevreuse. Le territoire, boisé

à 46 %, compte 15 000 hectares de forêts publiques domaniales. Toute l'année, elles sont arpentées par des forestiers de l'Office national des forêts (ONF), l'établissement public chargé de les gérer. « Ces forêts remplissent trois grandes fonctions, explique Michel Béal, directeur de l'agence territoriale Île-de-France Ouest de l'ONF. « Il s'agit de produire le bois dont la société a besoin pour le chauffage, la construction ou l'ameublement, d'assurer la protection des milieux et espèces, car la forêt abrite une extraordinaire biodiversité et d'entretenir les massifs comme lieu de promenade et de loisirs. Notre travail, c'est de faire en sorte que ces trois grandes fonctions cohabitent. »

La gestion est définie parcelle par parcelle, par un document d'aménagement forestier, sur quinze à vingt ans. « Nous sommes sur le temps long, souligne Michel Béal. Les effets de certaines actions sont visibles au bout de dizaines d'années, voire d'un siècle ! Nous travaillons aussi pour les générations futures. » La palette d'interventions des forestiers est vaste.

Dans les départements 78, 91, 92 et 95, cinquante agents aménagent des chemins, mènent des actions de sensibilisation et d'accueil du public... Pour l'exploitation du bois, 50 techniciens repèrent les arbres arrivés à maturité – 180 ans environ pour le chêne – et les marquent. Ils organisent la coupe et replantent –

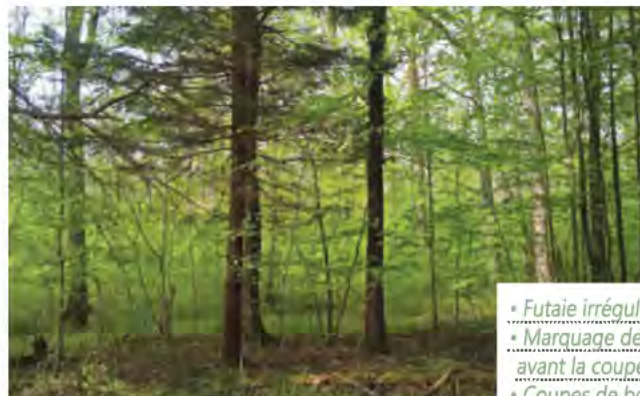


sauf si des semis naturels sont déjà à l'œuvre, car l'idée est bien de maintenir l'équilibre de la forêt : que des arbres repoussent après chaque coupe, pour qu'au final, le milieu forestier se régénère. En moyenne, 30 000 m³ de bois sont exploités chaque année en Forêt de Rambouillet (soit une surface de 800 à 1 100 hectares et 6,8% de la totalité du massif). Les arbres servent à la fois comme bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie.

Des coupes qui ne sont pas toujours bien perçues par les riverains, attachés à leur forêt.

Pas de coupes rases

Ce constat a conduit l'ONF, depuis 2014, à revoir sa stratégie : « Nous ne faisons plus de coupes rases, c'est à dire de récoltes sur une même parcelle de tous les arbres adultes simultanément.



- Futaie irrégulière
- Marquage des arbres avant la coupe
- Coupes de bois de construction
- commercialisation directe par l'ONF



250 ha de réserves intégrales :
on y laisse la dynamique naturelle
se faire pour étudier l'impact sur les
espèces à long terme.

ment. Nous pratiquons la futaie irrégulière : des coupes plus hétérogènes, moins impactantes pour le paysage et qui permettent d'avoir sur site des arbres de tous les âges. ». De plus, l'ONF prend désormais en charge la commercialisation du bois. Auparavant, il vendait le bois «sur pied» : les entreprises de bûcheronnage géraient elles-mêmes les chantiers de coupe, sans toujours veiller au respect des sites (sols, chemins, habitats naturels)... Maintenant l'ONF vend de plus en plus de bois «façonné» : il confie les travaux à des sous-traitants, puis vend le bois coupé. Cela lui permet de garder la responsabilité des chantiers, mais aussi de mieux informer les acteurs locaux des opérations de coupes.

Pour préserver les fonctions écologiques du milieu, l'ONF suit des grands

Des niches de biodiversité

principes : mélanger les essences pour garantir la résistance aux maladies et l'adaptation au changement climatique. Des végétaux sont plantés pour enrichir le sol ; les milieux humides, les mares sont conservés, tout comme les arbres morts et vieillissants car ce sont de véritables niches pour la biodiversité... Certains secteurs font l'objet d'une protection supplémentaire : plus de 1 400 hectares de la forêt domaniale sont classés « réserve biologique ». Parmi eux, 250 ha sont « réserve intégrale » : « On n'y intervient pas. On laisse la dynamique naturelle se faire pour étudier les impacts pour les espèces sur le long terme, » précise Michel Béal. Des actions qui rejoignent pleinement les objectifs du Parc et font du massif de Rambouillet un espace préservé. D'ailleurs, les deux partenaires viennent de s'associer pour lancer un projet dans les Étangs de Hollande : ils vont aménager une zone, à la frontière entre forêt et espace naturel, pour créer une lisière d'intérêt écologique et paysager. Une foule d'animaux, plantes et arbres pourront y élire domicile... Une expérimentation à suivre !

LA FORÊT PUBLIQUE

Depuis quand ?

Au 19^e siècle, le bois était le premier matériau de construction et une source d'énergie. La forêt française était intensivement exploitée pour des usages bien plus importants qu'aujourd'hui. S'est alors imposée la nécessité d'encadrer sa gestion, avec en 1827 un Code forestier pour limiter les coupes et protéger les forêts. Un cadre réglementaire qui mènera au mode de gestion actuel des forêts.

C'est quoi ?

Les forêts publiques sont dites domaniales lorsqu'elles sont propriétés de l'État. Les aménagements et l'exploitation y sont autorisés selon un plan établi par l'ONF. Les autres forêts, publiques ou privées, sont classées en forêt de protection. Défrichement et aménagements y sont interdits. **Ainsi depuis 35 ans, la superficie forestière dans le Parc n'a pas changé.**

Financement

L'ONF est un établissement public financé à la fois par l'État (35.6 M€ au niveau national en 2017), la vente de bois (259 M€). D'autres recettes et d'autres produits (169.6 M€), des prestations de services pour le compte de collectivités ou propriétaires privés (318 M€) et la chasse et concessions (65.1 M€).

www.onf.fr





KUI SÈME LA VIE... RÉCOLTE LE BONHEUR

par Sophie Martineaud



A la Jardinerie de Chevreuse, Pierre-Alain Cordier partage son quotidien entre son métier de vendeur et son talent d'horticulteur. Tous les jeudis matin, chacun peut venir partager sa passion et profiter de son savoir-faire. A l'association Du trèfle au potager, on compte une trentaine d'adhérents ravis de s'initier aux secrets du maraîchage dans une ambiance conviviale.

Déjà petit, Pierre-Alain se passionnait pour le jardinage. Sa devise : « Qui sème la vie récolte le bonheur et l'équilibre ! ». Et pourtant, ce jeune homme originaire de Pontarlier commence sa carrière dans l'armée. C'est ainsi qu'en 2005, il débarque au camp militaire de Montlhéry en direct de sa Franche-Comté natale. Mais neuf ans plus tard, il décide de revenir à ses premières amours, et quitte l'armée pour entamer une formation en horticulture à l'AFPA de Lardy.

Après les pépinières Thuilleaux, il est embauché à la Jardinerie de Chevreuse. C'est là que

Apprentis et acteurs à la fois

son destin se noue. Christian de Gourcuff, directeur de la jardinerie, prête une oreille attentive à ses projets. « J'avais envie de promouvoir une agriculture écologique et nourricière », raconte Pierre-Alain, « et proposer des formations démontrant que l'horticulture et le jardinage sont des activités simples et naturelles pour tous ». Tope là ! Christian de Gourcuff lui propose d'exploiter les terres situées aux abords de la jardinerie pour y mener à bien son projet de maraîchage et de formations.

En 2016, le jeune homme crée l'association *Du trèfle au potager*, un nom qui met à l'honneur le trèfle, fameux engrais vert fournisseur d'azote au profit des cultures. Aujourd'hui, l'association compte une trentaine de personnes qui, depuis septembre 2017, suivent ses cours du jeudi matin. Puis au fil de la semaine, ceux qui ont le temps viennent donner un coup de main. « Tout le monde se sent acteur dans ce potager et chacun y trouve ce qui lui correspond » raconte Isabelle, qui vient



dès qu'elle peut, avec ses deux jeunes ados de 14 ans et 16 ans. Les productions sont biologiques, même si Pierre-Alain ne court pas après le label, l'important pour lui étant de « *réhabiliter les variétés anciennes et les techniques d'autrefois* ». Et de citer les panais, topinambours, scorsonères ou salsifis noirs, ou encore la laitue Merveille d'hiver, sans oublier les tomates comme la rose de Berne ou la noire de Crimée. L'une de ses marottes : adapter les variétés au terrain, au climat, à l'exposition. Il imagine créer un jour la rose de Chevreuse...

Biodynamie et semences maison

L'horticulteur utilise très peu la mécanisation, plutôt la fertilisation organique brute, le paillage et le non labour. Ceci est fait dans l'esprit de la biodynamie et des techniques de permaculture (même si Pierre-Alain évite ce mot un peu trop à la mode). Il envisage de produire lui-même ses semences donc il n'achètera pas les hybrides F1 des semenciers. Ces variétés « reconstituées » se veulent plus rentables, plus précoces et résistantes aux maladies mais si on sème les graines issues de la première récolte, on perd ces caractéristiques. Il préfère donc privilégier les variétés rustiques, oubliant les notions de rendement ou d'esthétique. Tant pis si les concombres sont riches en pépins et si les carottes ont le cœur moins tendre.

Au printemps, Du trèfle au potager organise une grande brocante de plants du jardin. D'avril à novembre, le samedi matin, Pierre-Alain vend ses fruits et légumes. Avec les fonds récoltés, l'association rachète des graines et du matériel. Récemment, Christian de Gourcuff qu'il considère un peu comme son « mécène », vient de lui allouer deux hectares supplémentaires pour ses activités. Aussitôt a germé l'idée d'un verger, où l'on associerait pommiers, poiriers et légumes.

Patrick est l'un des premiers adhérents. Il ne manque pratiquement jamais un cours du jeudi matin et dès qu'il peut se libérer, il vient donner un coup de main : « Avec Pierre-Alain, il y a toujours quelque chose de nouveau à apprendre » confie-t-il, tout en saluant « sa connaissance des plantes inépuisable et son extrême bienveillance ». Les cours commencent par une partie théorique, la chimie naturelle du sol, la fertilisation, le compost, les effets de la paille, un semis, une plantation, un légume spécifique, les maladies, et se poursuit entre les rangs. Patrick ne part jamais en voyage sans quelques graines de tomates en poche pour du troc occasionnel.

Autant de variétés que l'association a entrepris d'acclimater à nos latitudes. « Au-delà de la partie théorique, on met tout de suite les mains dans la terre » et c'est ce qui plaît

à Isabelle. « Pierre-Alain nous transmet son amour de la terre et du jardin d'une part, et crée une forte émulation autour de lui ». Isabelle a évoqué avec lui un cours hebdomadaire pour les enfants avec leurs parents. Au printemps prochain, Pierre-Alain toujours partant pour de nouvelles aventures, les accueillera tous les mercredis après-midi.

15 maraîchers cultivent environ 35 hectares dans le Parc naturel de Chevreuse. Ils vendent leur production essentiellement en filière courte, sur les marchés et auprès des AMAP.

<http://www.dutrefleapotager.com>
Pierre-Alain : 06 67 20 50 86

MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES



Les financeurs (Etat, Région, Feader) viennent de renouveler leur accord au PNR pour des mesures agri-environnementales auprès des agriculteurs en 2019 et 2020. Création de couverts biodiversité, entretien de haies, restauration de mares, réduction de l'usage des phytosanitaires,... tous les exploitants du territoire qui souhaitent mettre en place ces pratiques utiles pour la nature pourront bénéficier d'une aide financière incitative et de conseils techniques du Parc.

Contactez avant le 20 avril la mission Agriculture
01 30 52 09 09 - a.mari@parc-naturel-chevreuse.fr



UN TOIT POUR LES RAPACES

○ par Pierre Lefevre

Installé depuis 2003 au sein de l'Espace Rambouillet, le centre de soins des rapaces est un lieu unique en Île-de-France.

Grâce à lui, chaque année, une centaine d'oiseaux échappent à une mort certaine.

Quelques 180 rapaces sont accueillis chaque année dans ce centre de soin spécialisé qui s'étend sur 4,6 hectares au sein du parc animalier de Rambouillet. Un lieu pour « réparer » chouettes, faucons, buses, busards et autres éperviers victimes des interactions avec les activités humaines toujours plus intenses (circulation routière, travaux, activités agricoles, ...). « Le lieu est connu et c'est assez naturellement que les gens nous apportent ces oiseaux blessés » explique Nicolas Straub, le vétérinaire bénévole de l'association. Dans le petit chalet à l'entrée du centre se trouve la salle de soins proprement dite. C'est là que se déroule le premier examen des oiseaux recueillis. « Nous devons alors décider si l'oiseau pourra récupérer de son traumatisme et être relâché ou si ses blessures sont malheureusement trop importantes pour qu'il ne puisse jamais retrouver la vie sauvage, ajoute le vétérinaire ». Dans ces cas-là, l'oiseau doit malheureusement être euthanasié pour lui éviter de souffrir ou de perdre définitivement sa nature sauvage. Sur

caux sont pratiqués sur place. Après un passage dans le chalet, les oiseaux rejoignent les volières extérieures. « Notre rôle est essentiellement d'offrir aux rapaces convalescents un lieu protégé, de leur donner du temps pour recouvrer leurs capacités physiques en toute sécurité » ajoute Nicolas. Ils vont ainsi pouvoir retrouver muscles et tonicité.

Le centre accueille aussi de jeunes oiseaux que les promeneurs découvrent.

« Rappelons qu'il ne faut pas toujours recueillir un jeune rapace

nocturne au sol : se retrouver au sol est fréquent dans la phase d'émancipation. Le plus efficace est de les replacer à l'abri des dangers immédiats » explique Alexandre Mari, chargé de mission Agriculture au Parc.

Une fois au centre, les bénévoles leur prodiguent bien sûr tous les soins nécessaires avant qu'ils ne soient en convalescence dans les volières. Les dernières semaines avant l'envol, les juvéniles sont nourris avec des proies vivantes comparables à ce qu'ils captureront dans la nature. Une fois remis en forme, les oiseaux sont relâchés, mais pas n'importe où, ni n'importe quand. « En partenariat avec le Parc, nous veillons à trouver le lieu et l'endroit qui leur donne les meilleures chances de survie » explique le vétérinaire. C'est-à-dire loin des lignes électriques, des axes routiers

PRATIQUE

Si vous découvrez un animal en difficulté

Rapaces : centre de Rambouillet
01 34 94 95 02

Passereaux : Société protectrice des oiseaux des villes, Châtillon 01 42 53 27 22

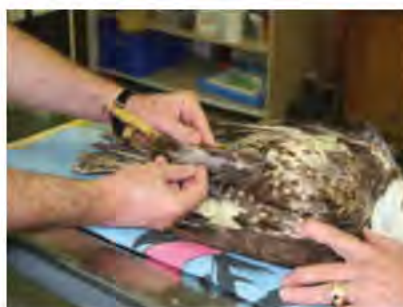
Toutes espèces : le CEDAF - école vétérinaire de Maisons-Alfort (dépôt direct sur site des animaux découverts)

l'ensemble des oiseaux qui sont amenés au centre, près de la moitié retrouveront finalement la liberté après un séjour pouvant aller jusqu'à un an pour les oiseaux les plus sérieusement touchés. Interventions et soins médi-

et dans le milieu naturel le plus adapté : la plaine pour les busards et les hiboux par exemple. La chouette chevêche apprécie quant à elle les prairies pâturées avec de vieux arbres. Elle aime nicher dans leurs cavités.

L'association est composée de six bénévoles. Elle bénéficie du soutien permanent de l'Office National des Forêts (pour les « frais de bouche » des pensionnaires) et du soutien technique, réglementaire et logistique de l'Union Nationale des centres de Sauvegarde pour la faune sauvage. L'entretien des installations reste cependant intégralement à la charge de l'association.

Depuis l'ouverture du centre, les grandes volières ont considérablement vieilli et ne permettent plus d'entretenir les patients en toute sécurité. Le Parc naturel, qui anime un programme de conservation de la chouette chevêche, a subventionné à 80% les travaux nécessaires à la réfection des installations. Le centre de Rambouillet donne ainsi une seconde chance à ces oiseaux utiles pour l'équilibre des milieux naturels mais aussi tellement fascinants.



Les bénévoles soignent, nourrissent les rapaces avant de les relâcher dans la nature



LE PARC AU CHEVET DE LA CHEVÊCHE

En 1995, le Parc naturel lançait un programme de conservation de la chouette chevêche, menacée de disparition au niveau régional. En cause : la raréfaction des vieux arbres, les collisions avec les voitures et les camions, la diminution des terrains de chasse que sont les vergers et les prairies de pâtures. Le Parc a d'abord dressé un état des lieux des populations de chouettes chevêches. Depuis 2008, un travail est mené avec les agriculteurs pour restaurer un milieu naturel favorable à l'espèce avec prairies d'élevage et arbres anciens. Le suivi des populations montre que les efforts portent leurs fruits et le nombre de couples nicheurs est en hausse. Dans le cadre de ce suivi, les chouettes chevêches qui sortent du centre de Rambouillet sont doublement baguées : l'une des bagues porte un numéro officiel attribué par le Muséum d'histoire naturelle et depuis 2012, une seconde bague dotée d'une puce d'identification par radiofréquence. Ainsi, un capteur à l'entrée du nichoir permet de récolter des données plus précises sur les entrées et sorties des oiseaux.

On mesure les animaux pour suivre l'évolution des populations. Les chouettes relâchées sont placées dans un nichoir en pleine nature pour faciliter leur adaptation

LES ÉLÈVES DE JANVRY HISTORIENS EN HERBE !

A Janvry, une classe de CM1-CM2 fait un véritable bond dans le temps en revenant 120 ans plus tôt. A l'époque, pour l'Exposition universelle de 1900, l'instituteur du village avait réalisé une monographie de la commune. Dans le cadre d'un projet pédagogique, c'est aujourd'hui à leur tour de passer leur village au peigne fin...

○ par Delphine Thébault

Tout commence en 1899. Le Ministère de l'Instruction demande cette année-là aux instituteurs de dresser les monographies de leurs villages. Il s'agit de détailler la géographie des lieux, leur histoire, de lister les personnages remarquables et d'illustrer le tout avec des plans très précis. L'objectif de ce travail : célébrer le progrès de l'instruction civique lors de l'Exposition universelle de 1900.

Aujourd'hui la méthode a bien changé. Madame Païs, professeur des écoles et ses 21 élèves de CM1-CM2 ont pris la suite de Monsieur Curot, l'instituteur de l'époque à Janvry. Dans un premier temps, les historiens en herbe ont décortiqué cette monographie longue d'une trentaine de pages et identifié les monuments phares de leur village. « C'est touchant de savoir que ce document écrit il y a plus de 100 ans est aujourd'hui étudié par des enfants. Ils ont été très intrigués de découvrir comment était leur village et leur école à l'époque » raconte Madame Païs. Leur travail de recherche se concentre sur l'église de Janvry : sa chapelle seigneuriale, sa dalle funéraire et sa cloche... « Les élèves ont tous pris conscience de ce qu'était le patrimoine

de leur village. Ils ont découvert ce qu'était la meulière et le grès et ont appris à lire dans la pierre l'histoire et les usages de l'église », explique Amandine Robinet, chargée d'étude Patrimoine Culture au PNR qui a guidé les 21 petits détectives lors d'une sortie.

Seconde étape : **Monographie 2.0**
en binôme, se glisser dans la

peau de Monsieur Curot et rédiger un court texte sur une thématique choisie qu'ils ont étoffé de photos et de vidéos. Mais pas question de rendre compte de leurs recherches dans un document manuscrit d'époque, non ! Ils ont préféré un réseau social très moderne... Twitter ! Tout cela se fait sous l'oeil des classes de Saint-Jean-de-Beauregard, Gometz-la-ville et Gometz-le-Châtel. Tous les deux jours, elles réagissent aux tweets postés. « Les enfants découvrent leur patrimoine, partagent leur savoir et tissent des liens avec d'autres élèves du Parc, c'est le but de ce projet pédagogique » résume l'enseignante. A terme, tous les tweets publiés par les CM1-CM2 de Janvry se retrouveront dans un livret, afin de garder une trace écrite de cette monographie remise au goût du jour, 120 ans plus tard.

Vous voulez consulter la monographie de 1899 de votre village ? Rendez-vous sur les sites internet des Archives départementales des Yvelines et de l'Essonne.

Pour suivre le projet des élèves de Janvry sur Twitter : @CMJanvry. N'oubliez pas de vous présenter lors de votre demande d'abonnement. Tous les tweets : #Janvry1899



L'ANNÉE 2018 SOUS LE SIGNE DE LA CULTURE !

Un film poétique sur les étangs
de Hollande, projeté in situ

*Prenez des bijoux cachés
du patrimoine. Laissez
décanter dans ce creuset
des artistes créatifs.
Ajoutez une pincée
d'histoires de nos villages.
Aérez au grand air et vous
obtiendrez la recette de
cette saison culturelle
généreuse et insolite !*

○ par Delphine Thébault

Histoires d'ici

Saviez-vous qu'au Mesnil-Saint-Denis, l'astronome Gassendi avait appris bien des choses en observant les étoiles ? Qu'au Per-ray-en-Yvelines, les étangs de Hollande avaient eux aussi une histoire ? De jeunes écrivains en herbe ont fait preuve d'imagination en inventant ou restituait les histoires du Parc... 97 écrivains audacieux de 8 à 12 ans ont rédigé 11 histoires, dans 11 bibliothèques qui ont pris part au projet. « Ces lieux sont les premiers espaces culturels dans villages, nous avons voulu les valoriser et les faire vivre » explique Sophie Dransart, chargée de mission Patrimoine et Culture au PNR. Grâce au savoir-faire de l'auteure jeunesse Sophie Humann et de l'association le Labo des histoires qui ont guidé nos jeunes auteurs lors des ateliers, un recueil de toutes ces récits a été publié. Il est en ligne sur le site du Parc.

Cultivons notre jardin

Avez-vous déjà croisé ces maisons de célébrités ou ces lieux intimes de création, nichés au cœur des villages qui se découvrent au détour des chemins ? Pour mieux les faire connaître, le Parc a voulu fédérer et valoriser ces demeures d'exception, autour de projets culturels communs et d'événements réguliers. Et pour que ces lieux ne restent pas cachés, ils ont été réunis autour du logo l'Art à demeures. Les 29 et 30 septembre 2018, c'est le thème du jardin qui a été choisi pour inspirer des animations spécifiques. Dix lieux accueillait le public : ainsi, la maison-musée Raymond Devos à Saint-Rémy-lès-Chevreuse a passionné près de 300 amoureux des mots ou encore le potager du Lieu à Gambais a attiré près de 160 gourmands... de créations.

Aux artistes le patrimoine !

C'est la rencontre entre des lieux parfois méconnus qui font l'identité du Parc et des artistes du territoire qui ont mis leur talent au service de ces patrimoines. Tout au long de l'année, dix sites tels que le cœur de village de Rochefort-en-Yvelines ou les Etangs de Hollande se sont dévoilés au public sous un nouveau jour et ont attiré près de 9 000 personnes, magnifiés par du théâtre, des photos, de la musique ou encore de la poésie... Les artistes ont associé à leurs projets les élèves des écoles, les retraités et parfois des entreprises locales.



Trois projets soutenus par la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France pour valoriser les lieux et acteurs culturels du Parc. Ils sont aussi recensés dans un nouvel annuaire culturel. Demandez-le, il vient de sortir !

LE PARC S'AGRANDIT AVEC LES MOLIÈRES ET VAUGRIGNEUSE

par Delphine Thébaud

Dans le cadre de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et suite à des modifications législatives, plus besoin d'attendre 2026, pour voir de nouveaux villages intégrer le Parc. Les communes des Molières et de Vaugrigneuse font partie des 12 communes inscrites en 2007 dans le périmètre d'étude mais qui n'avaient pas souhaité à l'époque intégrer le Parc. Elles ont pu de ce fait renouveler leur demande... Demandes acceptées et décret signé ! Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse compte désormais 53 communes.



Les Molières - Vaugrigneuse

Rencontre avec Yvan Lubraneski, maire de la commune des Molières depuis 2014.



Votation citoyenne en 2015

La commune intègre officiellement le Parc, après 4 ans de travail en concertation avec les habitants...

Il y a quelques années, les préjugés contre l'adhésion du village au Parc étaient nombreux. Avec l'équipe municipale, nous avons donc créé une commission extra municipale, ouverte à tous pour instruire ce dossier. Puis, en novembre 2015 nous avons organisé une votation citoyenne. Le résultat a été sans appel; sur près

de 50% de participation, 82% ont répondu "oui, nous voulons intégrer le Parc". A ce moment-là comme nous devions attendre 2023, nous sommes logiquement devenus "commune associée".

En quoi rejoindre le Parc est important et fait sens pour le village des Molières ?

Au-delà de notre situation géographique et notre histoire, il y a des valeurs communes essentielles partagées ! Nous sommes pleinement en adéquation avec ces idées d'alimentation et de production locales, d'économie circulaire, de

transition énergétique et de protection de la biodiversité. Les actions menées par le Parc font écho aux projets que nous construisons ici aux Molières.

Cette adhésion au Parc intervient au moment où, à quelques kilomètres de là sur le plateau de Saclay, l'activité économique s'accélère.

Exact ! C'est pourquoi il était important pour nous d'intégrer le Parc. Alors que logements et activités économiques se développent en bordure du plateau de saclay, nous voulons donner des garanties d'avenir sur le sujet. Nous voulons développer notre territoire tout en préservant notre cadre de vie. Cette volonté est partagée par les Moliérois qui sont attachés à leur commune et se sentent appartenir au Parc.

Concrètement, que va apporter l'adhésion au PNR à la commune et ses habitants ?

Désormais nous allons pouvoir intégrer tous les dispositifs mis en oeuvre et y prendre part bien plus qu'en étant simplement "commune associée", notamment en matière de tourisme. Nos artisans et commerçants pourront aussi solliciter le Parc pour demander conseils et être épaulés lors de travaux ou demandes de subventions. Et puis nous pourrions devenir l'un des relais du projet d'incubateur numérique porté par le PNR, tout est encore à faire pour nous à ce sujet !



AU PETIT MOULIN DES VAUX DE CERNAY

DÉCOUVRIR

**Dimanche 10 et 24 février,
et 10 et 24 mars à 14h30**

Visite guidée du Petit Moulin

Découverte du musée dédié au paysage exceptionnel des Vaux de Cernay. Sa formation géologique qui remonte à plusieurs millions d'années, son évolution au cours de temps et son patrimoine hydraulique (présence d'une chaîne des moulins) et sa représentation par la colonie des peintres paysagistes de Cernay au XIXe siècle. Durée : 1h15, sans inscription

Samedi 30 mars à 10h30

Balade à la découverte des plantes sauvages comestibles

par Stéphane Lorient, animateur du Parc naturel régional. Pendant la guerre de Cent Ans, un moine, Dauxmichel, va vivre en solitaire dans les Vaux à proximité du ru pendant 12 ans, « réduit souvent à manger de l'herbe comme une bête ».

Les zones humides ouvertes proposent la meilleure diversité végétale répertoriée depuis l'Antiquité. Au-delà de l'Ortie, de la Berce et du Pissenlit, un parcours aux abords du Petit Moulin va vous permettre de découvrir une liste impressionnante de plantes sauvagées comestibles, aujourd'hui répertoriées comme de véritables aliments et pourquoi pas les légumes de demain ? Visite libre du Petit Moulin à l'issue de la balade. *



Samedi 16 mars à 14h

Balade découverte des moulins

par Solen Boivin, Guide de Parc. Six moulins à eau formaient autrefois une chaîne solidaire. Si certains édifices ont disparu, leurs traces demeurent : l'architecture, les éléments hydrauliques et paysagers. Visite libre du Petit Moulin à l'issue de la balade. Boucle 6,3km, Durée 3h30 *

Samedi 13 avril à 14h

Balade sur les traces des peintres paysagistes

par Solen Boivin, Guide de Parc. A la fin du XIXe siècle, Cernay était un haut lieu de la peinture paysagiste française et l'école de Cernay égalait en notoriété l'école de Barbizon. Une évocation de cette époque

et une balade de Cernay-la-ville aux Vaux de Cernay, dans les pas des peintres paysagistes qui fréquentaient ces lieux. Cette sortie comprend le passage au Petit Moulin et visite de la collection de la mairie de Cernay-la-ville. Boucle 3km, Durée 2h30*

PENDANT LES VACANCES

Mercredi 27 février à 15h,

Atelier : « Drôle de carte postale »

Enfants de 6-12 ans : création de cartes postales à partir des paysages et des métiers du passé » par Aurélie Erlich, guide conférencière.



POUR LA FAMILLE

Jeudi 7 mars à 15h

La vie des Vaux au XIXe siècle : des petits métiers aux peintres en plein air

Visite guidée familiale du Petit Moulin : par Aurélie Erlich, guide conférencière.

Lundi 22 avril toute la journée

Animations de Pâques

sur le site du Petit Moulin.

Samedi 4 mai 14h

Balade familiale : Les petits curieux aux Vaux de Cernay

par Solen Boivin, Guide de Parc. Comment fonctionne un moulin ? D'où viennent les gros blocs de pierre des Vaux de Cernay ? Est-ce la nature ou les hommes qui ont creusé l'étang ? Quels sont ces arbres et ces fleurs le long de la rivière ? Apprenons l'environnement du site des Vaux de Cernay tout en s'amusant. Visite du Petit Moulin à l'issue de la balade. Public familial Boucle 3km, Durée 2h30 à 3h *

Pour toutes les animations, Petit Moulin, l'inscription est obligatoire (sauf mention spéciale) au moins 48h à l'avance.

Réservation et renseignements : petitmoulin@parc-naturel-chevreuse.fr ou 01 30 88 70 86

*Tarif : 5€/ adulte, 3 €/ enfant -12 ans (entrée au musée comprise).

Prévoir des chaussures de marche ou des bottes et des vêtements adaptés aux conditions météo.



Près de 100 auteurs jeunesse, BD et adulte, 30 éditeurs jeunesse, adulte et BD, 3 libraires (Liragif, Lettres Voisines et Le Pavé du Canal) des ateliers et de nombreuses animations. Hommage à Cyrano de Bergerac, qui inspira à Edmond Rostand sa célèbre pièce et vécut toute son enfance au château de Mauvières (à Saint-Forget).



Carole Perez, animatrice réserves

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Mercredi 27 février

La forêt en hiver

Animation pour les enfants dans la réserve Val et Coteau de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Arbres, plantes, traces et indices de vie animale, ils mèneront l'enquête pour découvrir le monde forestier en hiver.

Mardi 30 avril

La mare et de ses habitants

Animation pour les enfants dans la réserve Val et Coteau de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Cette fois, les petits curieux partiront à la découverte

Visite commentée d'une réserve

samedi 6 avril

Avec des conditions géologiques particulières, une forte présence de l'eau et de l'activité humaine passée, la réserve naturelle Val et coteau de St-Rémy est une mosaïque de milieux (friches humides, boisements, prairie de versant, zones marécageuses, mares, étang... et d'espèces animales et végétales.

Vendredi 12 avril

Nocturne mares

Au cœur de la réserve naturelle régionale Val et coteau de St Rémy, une promenade en forêt à la nuit tombée nous mènera jusqu'aux mares forestières, à la découverte de leurs habitants... Des rencontres étonnantes...

Gratuit sur inscription au Parc

01 30 52 09 09 - c.perez@parc-naturel-chevreuse.fr

Aurélien Erlich, guide conférencier

Atelier La mode vestimentaire au Moyen-Age.

Jeudi 28 février à 15h

Comment s'habillait-on? Quels sont les tissus utilisés? Venez découvrir la mode au Moyen Age et réalisez un accessoire. Enfant 6-12 ans.

Atelier calligraphie et enluminure au Moyen-Age

Vendredi 26 avril 15h

Venez découvrir l'écriture de l'époque à travers cet atelier de calligraphie et repartez avec votre prénom calligraphié. Enfant 6-12 ans.

Le moyen-Age des Tout-Petits samedi 16 mars, 16h00,

Visite atelier Parents-Enfants au château de la Madeleine. Petits chevaliers et princesses, partez à la découverte du Moyen-Age, des secrets des chevaliers et de leurs blasons. Chaque enfant repartira avec un blason qu'il aura fabriqué. Durée : 45 min à 1h. Enfant de 3 à 6 ans accompagné d'un parent.

Tarif : 4 €. Ateliers sur inscription. Réserve : escapadesdanslart-info@yahoo.fr ou 06 74 19 52 85

Solen Boivin, guide de Parc

Sorties nocturnes sur les amphibiens vendredi 15 mars à Poigny-la-forêt et samedi 30 mars aux Bréviaires

19h-21h30. A la fin de l'hiver, les amphibiens quittent leurs abris en forêt pour rejoindre leur lieu de reproduction : les mares et les étangs.

Cette sortie nocturne permettra d'observer et mieux connaître ces petites bêtes, leur milieu de vie et la gestion et préservation des zones humides. Distance : 2km. Durée : 2h30.



Île de France



Les rigoles royales à Vieille-Eglise dimanche 14 avril

14h30-17h30. Du complexe hydraulique créé au XVII^{ème} siècle, à la simple richesse écologique, l'étang de la Tour offre plus d'un atout. Paysage, faune, flore y sont remarquables. En prime, un détour par le cœur ancien du village. Distance : 5,4km. Durée : 3h.

Tarifs : 5€/ adulte, 3€/ enfant -12 ans. solen.boivin@sortiesnature78 06 18 86 39 75

Stéphane Lorient, animateur Parc

Paillages pour un Jardin Naturel avec la technique des Oyas.

Dimanche 17 mars, 10h30

conférence 1h30, Château de la Madeleine Le paillage pour nourrir la terre qui nourrira les végétaux avec 70 % d'arrosage en moins est accompagné pendant les sécheresses de la technique pertinente des Oyas permettant également 70 % d'arrosage en moins...

Lecture de paysage à partir des remparts de la Madeleine

de la Préhistoire à nos jours

Dimanche 21 avril, 10h30

durée 1h, 25 personnes max. Le paysage nous raconte l'histoire depuis la genèse géologique jusqu'à la formation du village de Chevreuse et comment il a pu éviter les changements radicaux de la Révolution Industrielle...

Plantes sauvages comestibles au château de la Madeleine

Dimanche 28 avril, 10h30,

durée 2h, 20 personnes max. le printemps c'est la meilleure période, en termes de diversité, de volume et de saveurs pour découvrir ces «panneaux photovoltaïques foliaires» hautement nutritionnels...

Gratuit, mais sur inscription 01 30 52 09 09

s.lorient@parc-naturel-chevreuse.fr